

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL363

présenté par
M. Collard

ARTICLE 12

À l'alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« heures »,

insérer les mots :

« renouvelables trois fois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'autorité administrative doit disposer d'un délai suffisant pour étudier les situations les plus complexes .